

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON et O BOISSIN

**Objet** : Modification du règlement concernant la Gare Routière .

Le Syndicat Tout'enbus a approuvé un règlement de la gare routière d'Aubenas conforme aux décisions de l'ARAFER par délibération du 21 novembre 2017.

Ce même règlement a été approuvé par le conseil communautaire du 07 décembre 2021, dans la mesure où cet équipement a été mis à la disposition de la CCBA par la Région dans le cadre de la délégation de compétence et de gestion

Or, ce règlement comportait de nombreuses redites. Ainsi afin d'obtenir un règlement clair et compréhensible par tous, ce dernier a fait l'objet de modification de forme sans que le fond n'en soit changé.

Ce règlement doit être en effet remis aux transporteurs ou à tout utilisateur de la gare routière.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver le nouveau règlement relatif à la gare routière d'Aubenas ci-joint ainsi que ses annexes dont les conventions d'accès et d'occupation de la Gare Routière
- De dire qu'il est d'application immédiate
- D'autoriser le Président ou son représentant à la signature des conventions à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220531-DEL31052022-30-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2022  
Date de réception préfecture : 02/06/2022